

son œuvre est précieuse, car elle renferme un tableau achevé des mœurs aristocratiques de son temps, en même temps qu'un récit admirable de la chute de la maison de Bourgogne. Ajoutons que si sa langue a vieilli, elle n'en est pas moins simple et naturelle, deux qualités éminemment françaises.

M. Gallon annonce qu'un bateau sous-marin vient de traverser tout récemment la rade de Toulon, en demeurant quarante-cinq minutes sous l'eau. Il a pu ainsi attacher une torpille aux flancs d'un cuirassé, qui eût sauté incontestablement, si cette manœuvre n'eût pas été un simple essai. Cet engin, qui a la forme d'un long cigare fermé par les deux bouts, peut donc être utilisé avec succès dans une guerre.

Séance du 27 novembre 1888. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président, se faisant l'organe de la section de littérature, annonce que deux candidats sont régulièrement inscrits pour l'élection qui aura lieu dans la prochaine séance : M. Bleton et M. Gaspard Bellin. — Hommages faits à l'Académie : 1^o *Éléments de pathologie médicale*, par M. le docteur Teissier ; 3^e édition revue et augmentée par MM. Laveran et Joseph Teissier ; 2^o *A travers Lyon*, par M. Bleton, nouvelle édition illustrée ; 3^o *Étude sur le droit coutumier français : De la condition des personnes*, par M. Beaune. — M. le docteur Bouchacourt fait une communication sur *l'organisation ancienne de l'hôpital de Chambéry*. Après avoir rappelé qu'il a déjà expliqué à l'Académie, au sujet de la thèse présentée par M. Ravarin, que les servantes hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Lyon ne forment point une congrégation religieuse, mais une simple communauté laïque et chrétienne, l'orateur expose qu'il a trouvé, dans le passé, un autre exemple d'une semblable organisation à l'hôpital de Chambéry. Jusqu'en 1715, l'administration du service des malades y fut confiée à des dames de la noblesse de Savoie, ayant des infirmiers et des infirmières sous leurs ordres. A cette époque, le soin des malades passa aux Petites-Sœurs de Salins ; mais ce régime dura peu de temps, et bientôt après, on fit appel au zèle des personnes charitables de la ville. En 1768, ce personnel se composait de douze dames ou demoiselles hospitalières et d'un nombre égal de Sœurs ou de Frères. Cette même année, on les astreignit à demeurer constamment dans l'hospice, avec un gage de 250 francs par an pour leur entretien. Cet état de choses subsista jusqu'en 1861, époque à laquelle les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul furent chargées du soin des ma-